

## À nouvelle législature, nouveaux projets

**Le début d'une nouvelle législature est toujours un moment particulier et important. De nouvelles personnalités vont être découvertes au cours des débats du conseil municipal et des travaux de commissions. Cela fait partie des inconnues propres à tout renouvellement des Autorités, avec l'arrivée de nouvelles sensibilités et personnalités qui vont s'exprimer dans le cadre des rôles dévolus à chaque élu, en tant que membre de l'exécutif, membre du Conseil municipal et d'une commission du Conseil municipal.**

Qu'ils siègent pour la première fois ou reviennent pour un second, voire troisième mandat, les élus vont découvrir et participer à une nouvelle dynamique de groupe. Les premières séances permettront aux nouveaux arrivés de prendre connaissance des dossiers communaux en cours, respectivement ceux des commissions dans lesquelles ils siègent et leur permettront de mieux appréhender leurs enjeux et les moyens à leur disposition pour participer activement ou influencer la définition des objectifs ou politiques communaux et la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. Cette première étape sera un élément important d'appréciation, tout particulièrement lorsqu'elle entraîne de manière pérenne de nouvelles charges budgétaires. Selon les dossiers examinés, soit des priorisations ou arbitrages entre projets devront être décidés, soit des ressources complémentaires devront être décidées, sachant que la principale ressource des communes repose sur les impôts perçus.

Deux projets importants, déjà initiés dans la précédente législature peuvent être considérés comme des projets indispensables. D'importants moyens devront être mobilisés pour y faire face. Il s'agit d'une part de la rénovation et agrandissement du groupe scolaire de Perly, afin de le mettre aux normes actuelles et rendre le bâtiment plus efficient au niveau énergétique, et d'autre part de permettre à la commune de répondre à l'augmentation future des effectifs des élèves qui surviendra dans le cadre de son développement, avec la mise en application de son plan directeur communal. Ce projet a l'avantage de permettre de maintenir à

moyen terme les infrastructures scolaires en un seul lieu, à proximité des équipements et installations de sports (dont plusieurs sont partagées avec l'école), ainsi que de la mairie. Cette zone constitue et demeure le centre des manifestations communales et des rencontres de la population.

La rénovation de la mairie et de la salle du théâtre a également pour objectif de mettre le bâtiment aux normes actuelles au niveau énergétique mais aussi de permettre un accès aisé et indispensable aux personnes à mobilité réduite, aussi bien aux locaux de l'administration communale qu'à la salle du conseil municipal et à la salle des mariages. Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation continue des tâches dévolues aux communes et à l'augmentation du personnel de l'administration communale qui en résulte, il est nécessaire d'agrandir les locaux dédiés à cette administration. A titre d'illustration de ce besoin, mentionnons que ni le Conseil administratif ni ses membres ne disposent d'un local permanent propre pour déployer leurs activités. Ce projet doit encore faire l'objet d'études qui seront basées sur une évaluation des besoins de l'administration communale et de leur évolution prévisible au cours des prochaines années.

Le Conseil administratif se réjouit d'entamer cette nouvelle législature avec de tels projets en collaboration avec des membres du Conseil municipal engagés et dont le soutien sera indispensable pour permettre leur réalisation.

**Votre Conseil administratif**



### Répartition des dicastères



**M. Fernand Savigny**, Maire pour l'année 2020-2021, est le délégué du Conseil administratif dans les dicastères suivants : Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité / Finances, impôts et promotion

économique / Affaires sociales / Administration générale et Ressources humaines / Communication / Routes et écoulement des eaux



**Mme Prisca Wasem** est la déléguée du Conseil administratif dans les dicastères des Bâtiments / Environnement / Enfance et jeunesse / Communication /



**M. Steve Delaude** est le délégué du Conseil administratif dans les dicastères suivants : Sécurité / Culture et Loisirs - Manifestations / Sports / Communication / Réclamations (ad hoc)

### Sommaire

Etat civil rattaché à Lancy  
Participez à Cyclomania

p. 3  
p. 3

Covid 19, bilan du plan de solidarité  
Photos : les promos des 8P

p. 5  
p. 6

Politique

## Présentation du Conseil municipal

Après leur prestation de serment, le 27 mai pour le Conseil administratif et le 2 juin 2020 pour les Conseillers municipaux, les nouvelles Autorités communales de Perly-Certoux sont désormais en charge des affaires de la commune pour 5 ans.

Le **Conseil municipal** a élu son Bureau pour l'année 2020-2021 comme suit :

Président : Michel Mouton

Vice-Président : Alan Torselletti

Membre : Hervé Blanchard

Secrétaire : Jacques Nierlé

Les 19 membres du Conseil municipal se répartissent dans 10 Commissions du Conseil municipal.

Les Commissaires examinent plus en détail certains projets et rendent rapport au Conseil municipal, qui vote ou non les conclusions du rapport.

Il s'agit des **Commissions des Finances**

Président : René Gisiger,  
de **l'Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité**

Président : Hervé Blanchard,

**Affaires sociales**

Présidente : Simone Bowman ;

**Bâtiments**

Président : Michel Mouton,

**Environnement**

Président : Christian Cheyroux,

**Sécurité**

Président : Hervé Blanchard,

**Enfance et Jeunesse**

Présidente : Fabienne Trono,

**Routes et écoulement des eaux**

Président : Ivan Martignoni,

**Sports**

Président : Stéphane Hilty

**Culture et Loisirs**

Président : Alan Torselletti.



La composition détaillée de chaque commission et le PV des séances sont à lire sur [www.perly-certoux.ch/Politique/Conseil municipal](http://www.perly-certoux.ch/Politique/Conseil_municipal).

## Comptes 2019 : résultat équilibré

Le compte de résultat présente des charges totales de CHF 11'107'879.43 (par rapport à CHF 10'984'229 au budget) et des recettes totales de CHF 11'207'395.89 (par rapport à CHF 11'013'303 au budget), l'excédent net de revenus s'élevant à CHF 99'516.46.

Dans les charges figurent des amortissements complémentaires pour CHF 1'000'000, non prévus dans le budget initial, mais décidés en décembre dernier par le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif. Cette charge extraordinaire a été en partie couverte notamment par des économies de CHF 351'000.- résultant de la diminution des provisions pour couvrir les risques de pertes sur créances et les risques d'estimation sur les recettes fiscales et par des recettes fiscales supérieures de CHF 485'000.- à celles budgétisées.

Précisons que la commune enregistre depuis 8 ans des amortissements complémentaires dans le but de lui permettre de réduire ses charges budgétaires, compte tenu des importants investissements auxquels elle doit ou devra assumer dans l'avenir. A titre d'illustration, les amortissements complémentaires enregistrés dans le passé ont permis de réduire la charge des amortissements ordinaire 2019 de l'ordre de CHF 653'000.-.

La dépense nette d'investissements s'élève à CHF 737'000.-, montant largement couvert par l'autofinancement. Mentionnons pour information que le compte des investissements a également enregistré une opération purement comptable pour plus de CHF 15'000'000.- de recettes, suite au transfert du prix de revient du Centre de Vie Intergénérationnel (maison de la douane) et des locaux

du restaurant dans le patrimoine financier de la commune.

**Bonne situation financière**

La fortune de la commune se monte à CHF 51 millions, ce qui représente 69 % de son bilan ou 2.7 fois son patrimoine administratif dédié aux tâches publiques, ratios qui reflètent sa bonne situation financière.

Les comptes 2019 n'ont pas été soumis à l'approbation du Conseil municipal, en respect des dispositions extraordinaires prises par le Conseil d'Etat dans le contexte du Covid-19. Ils ont toutefois été présentés à la commission des finances et ont été révisés par le réviseur externe.

**Le rapport du réviseur accompagné des comptes annuels 2019 de la commune est consultable sur le site internet de la commune.**

## Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les habitants de Perly-Certoux devront se rendre à l'Office d'état civil de Lancy pour leurs démarches

La commune de Plan-Les-Ouates, auprès de laquelle les communes de Plan-Les-Ouates, Bardonnex, Troinex et Perly-Certoux se regroupaient dans un arrondissement intercommunal d'Etat-Civil, a pris la décision de sup-

primer cette activité suite au départ d'une des deux officières d'état civil. Deux possibilités ont été présentées aux communes de l'arrondissement, soit rejoindre celui de Carouge, soit celui de Lancy. Pour des raisons d'accès-

sibilité, Troinex a choisi de rejoindre Carouge, alors que les communes de Plan-Les-Ouates, Perly-Certoux et Bardonnex rejoindront l'arrondissement d'Etat-Civil de Lancy.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, les habitants désirant contracter un mariage ou partenariat, annoncer une naissance, un décès, une demande de naturalisation ou toute attestation ou document légal relevant de l'Etat-Civil, pourront se rendre à cet office, route du Grand-Lancy 39A.

**A noter qu'il est possible de commander certains actes d'état civil en ligne, sur <https://www.lancy.ch/prestations/commande-dactes-en-ligne>.**

**Contact : Office d'état civil de Lancy, route du Grand-Lancy 39A, tél. 022 706 15 19, e-mail : [etat-civil@lancy.ch](mailto:etat-civil@lancy.ch)**



**Cyclomania 2020 :**

**participez au « Défi de l'Aire »**

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020, les communes de Plan-les-Ouates, Confignon, Bernex et Perly-Certoux vous proposent de relever le « Défi de l'Aire » en participant à Cyclomania 2020.

Organisé par Pro Vélo Suisse à l'échelle nationale, Cyclomania est un défi visant à promouvoir l'utilisation du vélo auprès de la population, en tant que moyen de transport respectueux de la santé, de l'environnement et de l'espace public.

Pour participer, il suffit de télécharger l'application Cyclomania 2020 disponible sur toutes les plateformes et sur le site internet [www.cyclomania.ch](http://www.cyclomania.ch). La participation est gratuite et peut vous rapporter de nombreux lots, dont un premier prix de CHF 1000.- de bons à faire valoir auprès des auberges des 4 communes.

De plus, les données de mobilité

enregistrées pendant l'action pourront être ajoutées à celles servant à la planification et la sécurisation des itinéraires cyclables.



**Nouveau VLS : A Perly-Certoux dans un an**

Cinquante stations de vélos en libre-service (VLS) seront opérationnelles sur le canton à partir du mois d'août 2020. A son lancement, la nouvelle offre baptisée VéloPartage mettra 200 vélos à disposition des habitants de la région et des touristes, dont 60 à assistance électrique. La commune de Perly-Certoux fait partie du groupe des premières communes intéressées par cette prestation.

Le réseau, exploité par la société Donkey Republic en partenariat avec Genève-roule, sera ensuite appelé à se développer régulièrement. Le réseau genevois de vélos en libre-service, initialement développé dans les milieux urbains, se développera ensuite par étapes sur le territoire de l'ensemble des 20 communes partenaires du projet, pour atteindre une offre minimum de 120 stations et 650 vélos à l'horizon 2023.

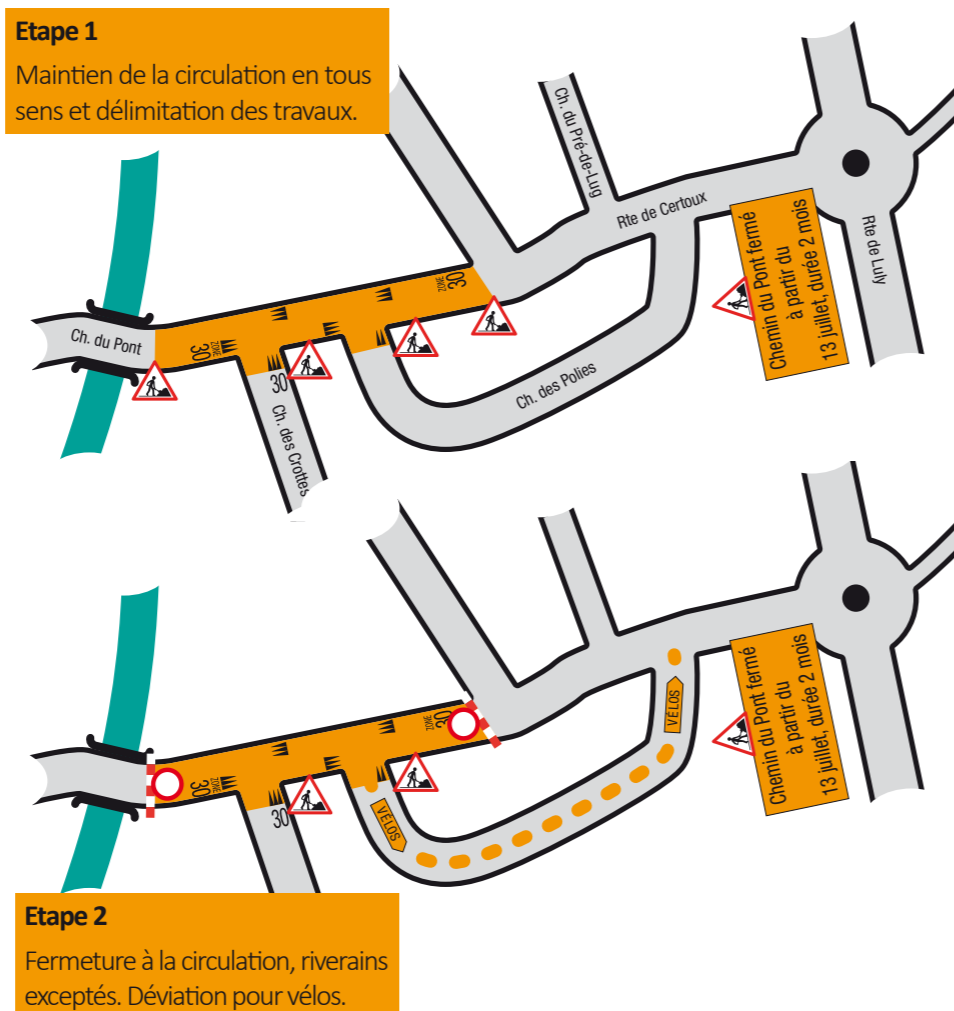
## Le chemin du Pont rénové

Dernier axe important des travaux de réaménagement des routes communales entrepris dès 2014 avec la route de Certoux à Perly, le chemin du Pont à Certoux fait l'objet de gros travaux cet été.

Avec l'objectif de pacifier les centres des villages, et d'améliorer la qualité de vie des espaces publics, diverses mesures de modération de trafic ont été introduites lors de travaux sur les routes communales. Le chemin du Pont est la dernière voirie communale d'importance en matière de trafic à faire l'objet de travaux de réaménagement.

Le chemin est donc en travaux depuis le 6 juillet 2020, pour une période de 3 mois. Parmi les mesures de chantier, la fermeture à tout trafic, hormis celui des riverains, sera en vigueur jusqu'au 21 août. Les Autorités des communes voisines, notamment de St-Julien-en-Genevois, ont été informées de cette restriction.

Ces travaux d'aménagements visent en priorité à réduire les vitesses en entrée de localité (mise en zone 30km/h sur le tronçon entre le chemin des Crottes et la route de Certoux). L'implantation d'un éclairage public est également prévue pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. Même si les comptages montrent que cette vitesse n'est pratiquement jamais dépassée, le tronçon entre le chemin des Crottes et le pont de Certoux sera limité à 60 kilomètres/heure.



### Route de Certoux : vitesse abaissée

Bien que situé en dehors de localité, mais afin d'améliorer la sécurité des usagers, la commune a obtenu une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de la route de Certoux situé entre le giratoire

avec la route de Lully et le chemin de Foulon à l'entrée du village de Certoux. Précédemment, la vitesse maximale autorisée sur cette petite portion de route était de 80 km/h.

## Covid-19

### La commune a vécu une très belle solidarité

Dès les premières mesures prises en mars dernier pour lutter contre la propagation du Coronavirus, le Canton avait suggéré à chaque commune de mettre en place un Plan de solidarité communal (PSC) pour aider les personnes âgées, isolées ou vulnérables. La commune a immédiatement répondu à cette invitation par la mise en place d'un Plan de Solidarité.

Dans l'exécution de son PSC, la commune a contacté par courrier toutes les personnes de plus de 65 ans (soit 480 ménages) pour les informer des prestations et aides qu'elles pouvaient demander, en faisant parallèlement appel à des bénévoles pour pouvoir disposer de la capacité de répondre aux demandes de cette population cible. Une cinquantaine de bénévoles ont répondu à cet appel. Pour leur permettre de faire les courses des personnes devant demeurer chez elles et ne disposant pas de suffisamment d'argent liquide à leur domicile, la commune a mis en place une procédure d'avance d'argent et de contrôle des fonds confiés aux bénéficiaires des prestations, que le canton a par la suite transmise comme un modèle à l'ensemble des communes du canton.

Au total, sur la période de presque 3 mois, une centaine de demandes pro-

venant d'une quarantaine de ménages ont été reçues à la mairie, principalement pour des achats de nourriture, mais aussi pour aller à la Poste ou à la pharmacie. L'évacuation des déchets ménagers a été la seconde motivation de demande de soutien. En revanche, et malgré l'enthousiasme des bénévoles pour cette tâche, un seul chien a dû être promené pendant le confinement strict de sa propriétaire. Les bénévoles ont parfois répondu de manière tout à fait exceptionnel à diverses tâches non prévues dans le plan.

Relevons avec remerciements l'engagement important de L'Aire des Seniors

qui a mobilisé une quinzaine de ses membres afin de contacter plusieurs fois par téléphone une large majorité de nos Séniors, permettant ainsi de s'assurer que ces Séniors disposaient du soutien qui leur était nécessaire.

A ce jour, le Plan Social Communal n'est plus sollicité et

la majorité de nos bénévoles ont repris leur activité professionnelle ordinaire. Mais la structure pourra en cas de nécessité être rapidement réactivée.

Merci aux personnes de l'administration communale qui ont été particulièrement sollicitées durant cette période pour répondre aux besoins indispensables de notre population.

Les personnes qui ont besoin d'une aide quotidienne ou de visite peuvent faire appel aux prestations de l'Imad (tél. 022 420 20 00) et/ou solliciter des bénévoles de la Croix-Rouge Genevoise si nécessaire (tél. 022 304 04 35 ou 022 304 04 36).

## Mise en location des logements route de St-Julien

La commune met en location 33 nouveaux logements dans l'immeuble situé route de St-Julien 296-298 sont la construction se termine.

De 3 à 6 pièces, ces logements sont divisés en deux catégories : l'une (HM) comprenant des appartements éligibles à la subvention cantonale, contrôlés par le canton et soumis à des règles et conditions d'attributions cantonales strictes, et l'autre (ZD Locatif) comprenant des appartements dont les loyers sont également contrôlés par le canton, mais dont l'attribution est soumise à des règles et conditions moins strictes. Dans les premiers, le nombre de locataires domiciliés dans un logement ainsi que le niveau de leurs revenus sont déterminants dans la décision d'attribution d'un logement et sa dimension en nombre de pièces. Dans les seconds, les critères d'attribution communaux validés par le Conseil municipal seront prépondérants pour

leur attribution aux candidats intéressés, en précisant que les critères socio-économiques resteront importants.

Pour les deux catégories, la commune souhaite privilégier les personnes ayant actuellement ou eu dans le passé un lien fort avec la commune et/ou ses habitants. Elles devront remplir un questionnaire permettant de déterminer ce lien. Elles pourront, si elles le souhaitent, décrire et appuyer leur intérêt pour ces logements dans une lettre de motivation.

L'entrée dans les logements est conditionnée à l'autorisation de mise en location de l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière (OCLPF) dont la décision peut prendre



Documents sur [www.perly-certoux.ch / Vivre à Perly-Certoux / Logement](http://www.perly-certoux.ch/Vivre%20%C3%A0%20Perly-Certoux/Logement)

encore quelques semaines (automne 2020).

C'est la régie Edouard Brun SA, en charge de la gérance de l'immeuble, qui traitera les dossiers de candidatures, notamment au niveau de leur conformité aux exigences cantonales, la commune examinant plus spécifiquement l'application des critères communaux d'attribution.



## Des promotions privées pour les 8P mais pas de joie !

Le coronavirus n'aura pas eu raison des promotions scolaires des 8P ! Impossible pour les Autorités, comme pour les enseignants, de laisser partir cette volée en catimini ! Une fête en cercle restreint – les parents et fratrie étaient seuls invités – leur a permis de prendre congé en gaieté de l'école primaire où ils ont passé 8 ans de leur vie.

Frédéric Heiz, directeur, salue pour la dernière fois les 8P.



Le cadeau de la commune était remis par M. Savigny et leurs enseignants, Sandrine Brugger et Raphaël Waeber.



L'événement est immortalisé par les parents, comme il se doit !



Les élèves avaient préparé des productions musicales.



## L'atelier créatif de l'Aire des Seniors s'expose



C'était avant le confinement : les 25 et 16 février 2020, l'Aire des Seniors exposait à la Maison de la douane les œuvres de ses membres qui participent à l'atelier d'expression artistique sous la houlette de Jean-Pierre Meuer (en haut à dr.). Un talent apprécié d'un nombreux public !



Credit Photo : Nicolas Gorce

Davantage de photos sur [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > Galerie photos

## Assermentation du Conseil municipal

Vos élus au Conseil municipal ont prêté serment à la salle polyvalente, le mardi 2 juin 2020. La séance dite d'installation réglait également la composition des commissions du Conseil municipal, qui œuvreront pour le bien des habitants jusqu'en 2025.



Credit Photo : Nicolas Gorce



Première séance pour Odette Habiyakare et Fabienne Trono



## Le 1<sup>er</sup> Août 2020 viendra à vous

Le 1<sup>er</sup> Août 2020 sera une fête chez vous ! Vous n'aurez pas besoin de (beaucoup) vous déplacer puisque les animations seront visibles depuis plusieurs endroits de la commune.



Difficile d'organiser une commémoration du 1<sup>er</sup> Août cette année, car même pour une manifestation jusqu'à 1000 personnes, le Conseil fédéral a fixé des règles sanitaires à respecter ne permettant pas d'organiser une fête populaire et le tir de feux d'artifice, vu la contrainte que cela représente. Le Conseil administratif a souhaité néanmoins que cet événement soit commémoré, même de manière modeste.



La formule retenue est celle d'une petite fête mobile et éclatée, vous permettant de l'apprécier sans besoin de vous déplacer. En effet, si les manifestations sont autorisées jusqu'à 1000 personnes par le Conseil fédéral (et l'on compte que le 1<sup>er</sup> Août à Perly-Certoux rassemble environ 800 personnes), il faudrait toutefois séparer cette foule en sous-groupes de 300 personnes pour faciliter ou permettre leur traçage, au cas où l'un des participants découvrirait par la suite qu'il était porteur de la maladie. Par ailleurs, la plupart des communes renonçant à fêter le 1<sup>er</sup> août, la tenue d'un tel événement à Perly-Certoux attirerait probablement beaucoup d'habitants des communes voisines, de sorte que la limite de 1000 per-

sonnes serait rapidement dépassée.

Désireuses de célébrer la Fête nationale, vos Autorités ont décidé de la rapprocher autant que possible des habitants. Dès 20h, un petit groupe musical se déplacera dans les villages pour vous faire bénéficier de ses prestations musicales et vous faire, peut-être, danser sur vos balcons ou sur les trottoirs... toujours dans le respect des distances sanitaires.

Les Autorités espèrent que vous apprécierez ces quelques instants musicaux et vous invitent à pavoiser vos balcons, avec des guirlandes, lampions et drapeaux, de manière à ce que l'esprit de fête de ce 1<sup>er</sup> Août un peu spécial soit présent à Perly-Certoux.

### brèves

#### Une place de stationnement pour personne handicapée

Pour répondre à une demande de riverains et compléter les places dédiées à cet usage, la commune a décidé de réserver une place de stationnement aux véhicules des personnes à mobilité réduite.



Elle se trouve à proximité de la mairie, à côté de l'écopoint.

Rappelons que le véhicule doit afficher clairement la carte justificative « de stationnement pour personne handicapée ».

## Agenda

### Où rencontrer vos Autorités?

Au Conseil municipal, **les jeudi 17 septembre et 29 octobre**, à la mairie, 2<sup>e</sup> étage, route de Certoux 51, à 20h ou à la salle polyvalente de l'école (si les normes sanitaires sont maintenues). Le public est le bienvenu, il ne peut s'exprimer lors de la séance mais à l'occasion de rencontrer et de discuter avec les Conseillers municipaux après la séance.

[www.perly-certoux.ch/fr/agenda](http://www.perly-certoux.ch/fr/agenda)

#### Impressum

Editeur, rédaction et tirage :  
Mairie de Perly-Certoux  
[www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)  
Graphisme : [www.baccup.ch](http://www.baccup.ch)  
Prochaine parution : octobre 2020

